



Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie

Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie

Table des matières

Introduction	6
La Wallonie de l’eau, c’est ...	7
Structuration du secteur de la production-distribution	10
Structuration du secteur de l’assainissement des eaux usées	12
Prélèvements et utilisations de l’eau	15
Qualité de l’eau distribuée	18
Consommation d’eau	20
Etat du réseau d’eau potable	22
Investissements	24
Equipements en stations d’épuration et gestion des boues d’épuration	26
Charge polluante traitée par les stations d’épuration	28
Coût de l’eau potable	29
Frais d’exploitation liés à l’assainissement	32
Prix de l’eau	34
Accessibilité financière de la facture d’eau pour les ménages	36
Recouvrement et factures impayées	39
Atlas	42

Introduction

Cette publication a pour but de dresser une synthèse des principaux indicateurs liés au secteur de l'eau en Wallonie, tant par des indicateurs de moyens que de résultats. Elle présente les évolutions observées durant ces dernières années dans un objectif de transparence.

La plupart des indicateurs présentés dans ce rapport couvrent la période 2005-2021. Au niveau du secteur de l'eau, cette période peut être scindée en deux.

La période qui s'étend de 2005 à 2015 est caractérisée par l'impact des Directives européennes sur les investissements du secteur qui ont notamment permis d'épurer la quasi-intégralité des eaux usées. C'est également une période où l'évolution technologique permet aux ménages de diminuer leur consommation d'eau. Ces deux phénomènes, combinés à la dispersion continue des activités sur le territoire, ont mené à une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. A son tour, cette augmentation des prix a généré des difficultés de paiement auprès d'un nombre croissant de ménages.

Depuis 2015, on assiste à une stabilisation de ces phénomènes. Pour différentes raisons, le prix de l'eau a arrêté sa progression et s'est stabilisé. A son tour, et sans lien de cause à effet, la consommation d'eau a arrêté de diminuer. Les difficultés de paiement ont suivi la même trajectoire, se sont quelque peu stabilisées et ont même entamé une diminution.

Seul l'avenir nous dira si cette seconde période constitue une transition vers une autre dynamique ou s'il ne s'agit que d'une pause avant la reprise des tendances passées.

En revanche, on se doute que les enjeux liés à la transition énergétique et aux modifications climatiques prendront de plus en plus d'importance dans les années qui viennent. Les Directives européennes ayant impulsé les premiers constats vont également être revues, notamment la Directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires. Le suivi annuel de l'évolution du secteur de l'eau sera un exercice d'autant plus important pour caractériser ces dynamiques.

160 millions de m³

d'eau de distribution consommés.

230 millions d'euros

investis annuellement ces dernières années (2019-2022).

25.000 contrôles

de potabilité de l'eau par an.

40.980 km

de canalisations d'eau potable, et environ 18.000 km de raccords.

446

stations d'épuration collectives.

387 millions de m³

d'eaux usées traitées par les stations d'épuration collectives.

2022 en bref

-0,8%

La consommation d'eau par compteur est en diminution par rapport à 2020.

>99%

Le taux de conformité de la qualité de l'eau.

-3%

La facture moyenne par usager a diminué de 3,0% en termes réels.

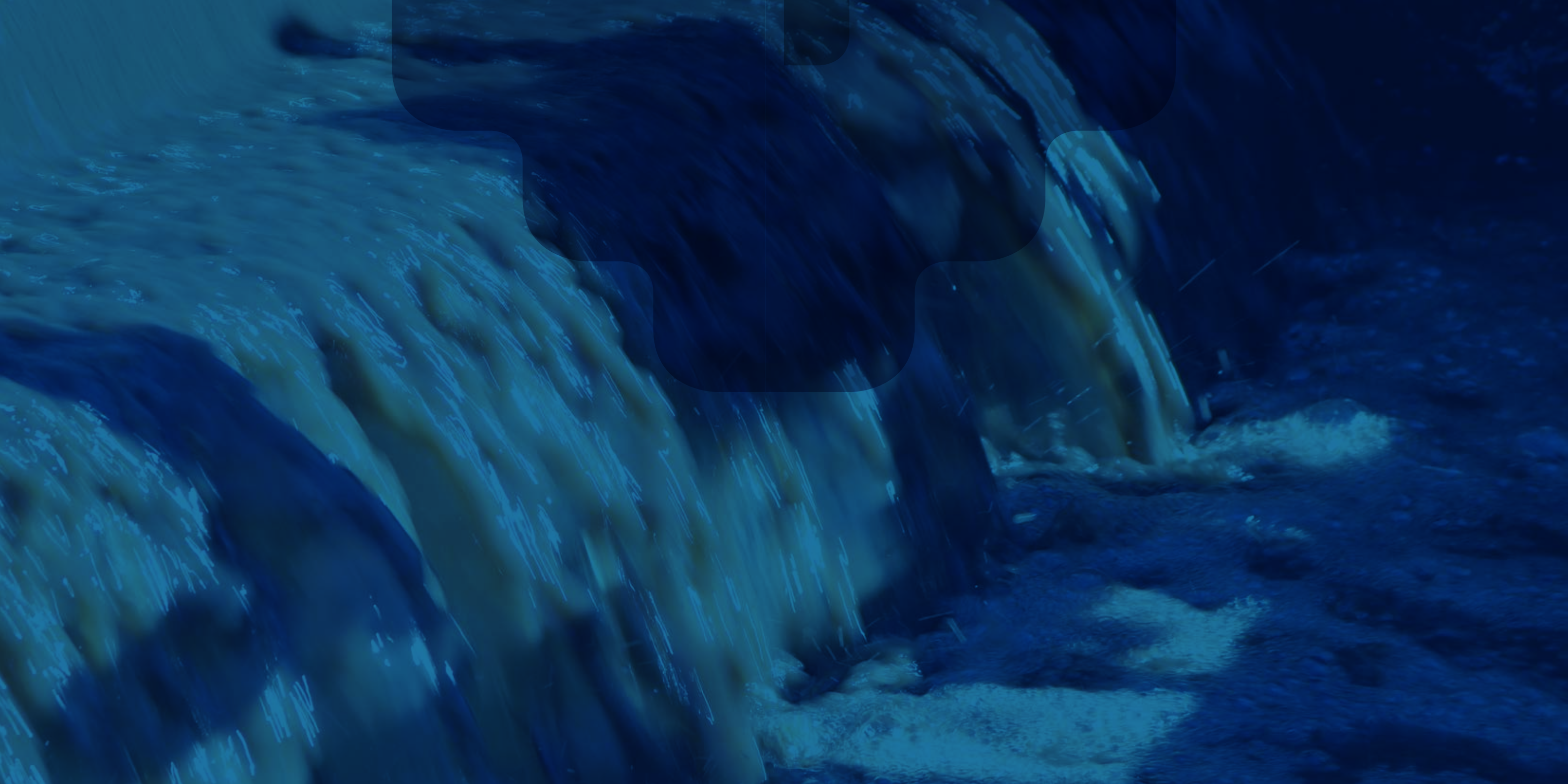
9.800

Ménages ont été aidés financièrement par le fonds social de l'eau et 84.200 plans de paiement ont été attribués par les distributeurs.

54.400

Tonnes de boues issues de l'assainissement des eaux usées sont produites et valorisées.

La Wallonie de l'eau, c'est ...



Structuration du secteur de la production- distribution

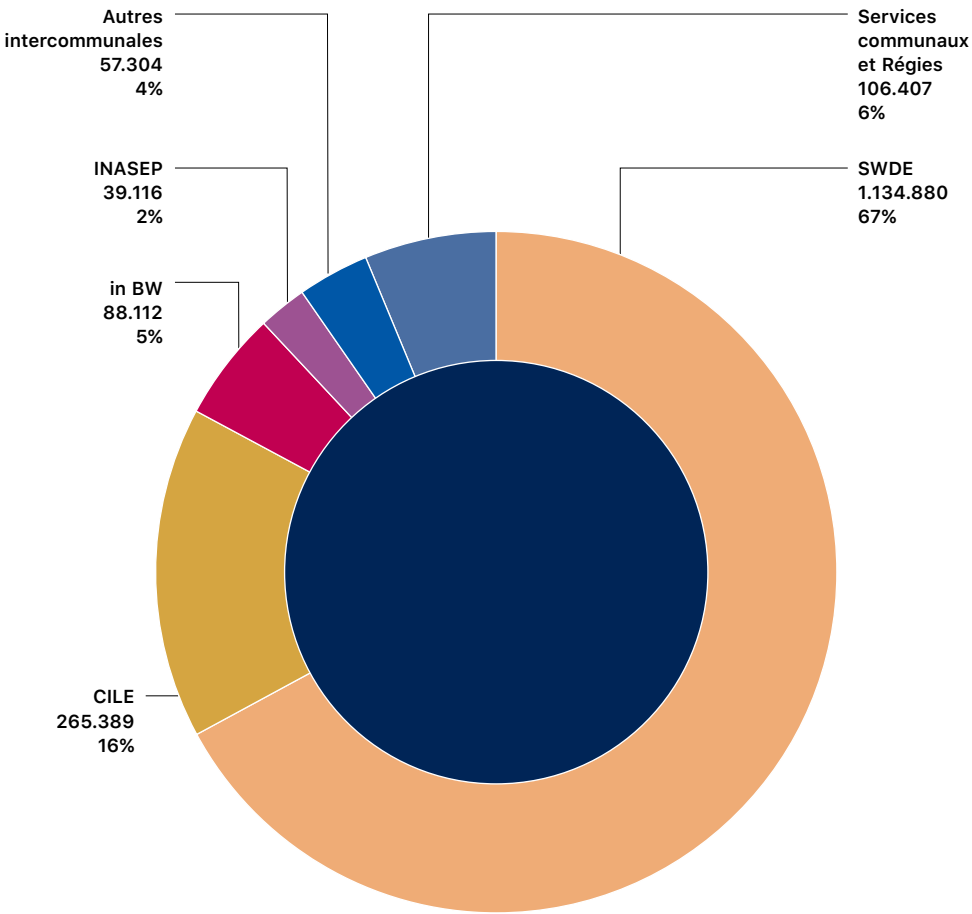
Les services de production et de distribution d'eau sont exercés par des organismes publics (carte 1). Cette structure publique est organisée selon trois modes différents :

- La Société Publique Régionale, à savoir un organisme institué par la Région et lié au Gouvernement wallon par un contrat de gestion. La seule société s'inscrivant dans ce cadre est « La société wallonne des eaux » (SWDE). Il s'agit du plus important opérateur et il dessert deux tiers de la population.
- Les intercommunales sont des sociétés publiques créées par le regroupement de communes et destinées à la fourniture d'un service particulier. Ces intercommunales sont actuellement au nombre de 9 et desservent un quart de la population (AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, in BW, IEG et INASEP).
- Les services communaux et les régies communales des eaux sont des services assurés directement par les communes : 38 communes gèrent les services d'eau en direct.

Tous les distributeurs d'eau sont également producteurs d'eau, à l'exception d'un service communal.

Le secteur s'est fortement restructuré dès les années 1990. Le nombre d'opérateurs d'eau potable est ainsi passé de 107 (en 1992) à 48 aujourd'hui.

Graphique 1 :
nombre et part des compteurs
gérés par opérateur



Structuration du secteur de l'assainissement des eaux usées

L'assainissement des eaux usées comprend les phases d'égouttage, de collecte et d'épuration des eaux usées. Tout comme le secteur de la production-distribution, l'assainissement des eaux usées fait l'objet d'une gestion publique.

La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) coordonne et finance ce secteur. En ce qui concerne la collecte et l'assainissement collectif, elle délègue à sept Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures. Tous les Organismes d'Assainissement Agréés sont des intercommunales (carte 2).

Concernant l'égouttage, les investissements sont pris en charge financièrement par la SPGE mais restent conditionnés à une prise en charge financière partielle des communes via des parts dans les OAA de leur territoire. L'entretien des égouts ainsi que le contrôle des raccordements particuliers restent eux à la charge entière des communes.

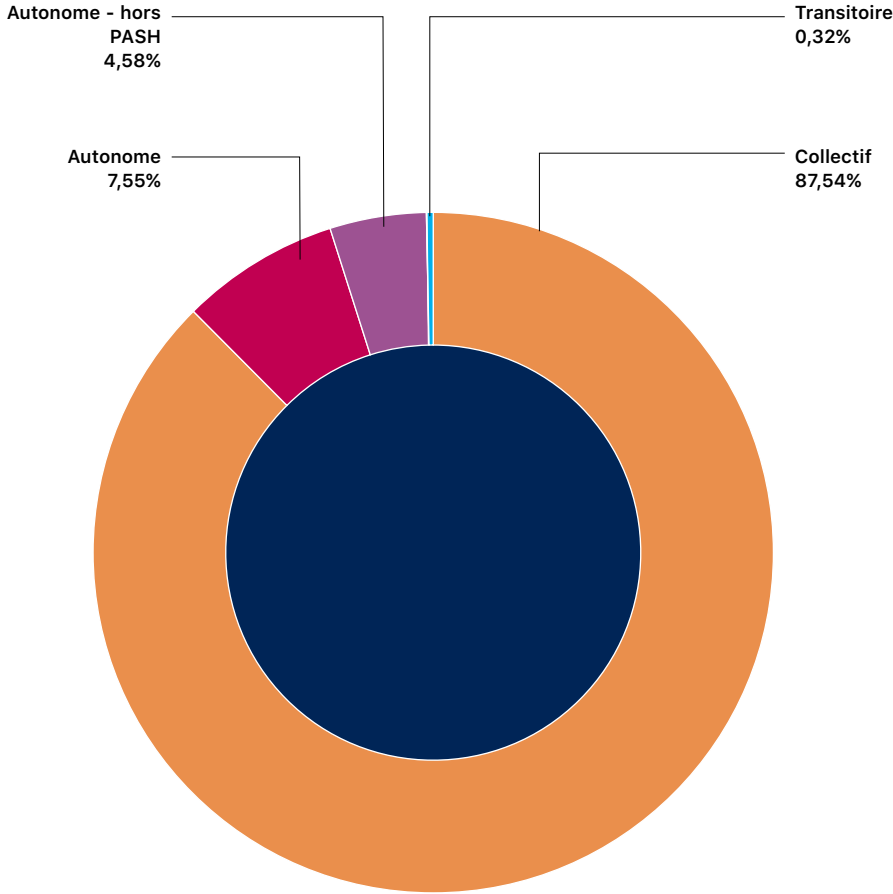
Enfin, lorsque l'assainissement est autonome, la SPGE finance la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) en participant financièrement au contrôle à l'installation des SEI ainsi qu'à leur entretien et vidange.

La planification générale de l'assainissement des eaux usées est traduite dans les PASH (Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) ; elle repose plus particulièrement sur les programmes d'investissement de la SPGE approuvés par le Gouvernement wallon.

Les PASH définissent trois régimes d'assainissement :

- 1) Le régime d'assainissement collectif** : caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts/collecteurs débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet ;
- 2) Le régime d'assainissement autonome** : caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- 3) Le régime d'assainissement transitoire** : caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.

Graphique 2 :
part de la population dans
chaque régime d'assainissement



Prélèvements et utilisations de l'eau

L'approvisionnement en eau de distribution de la Wallonie provient pour 75% des eaux souterraines et pour 25% des eaux de surface.

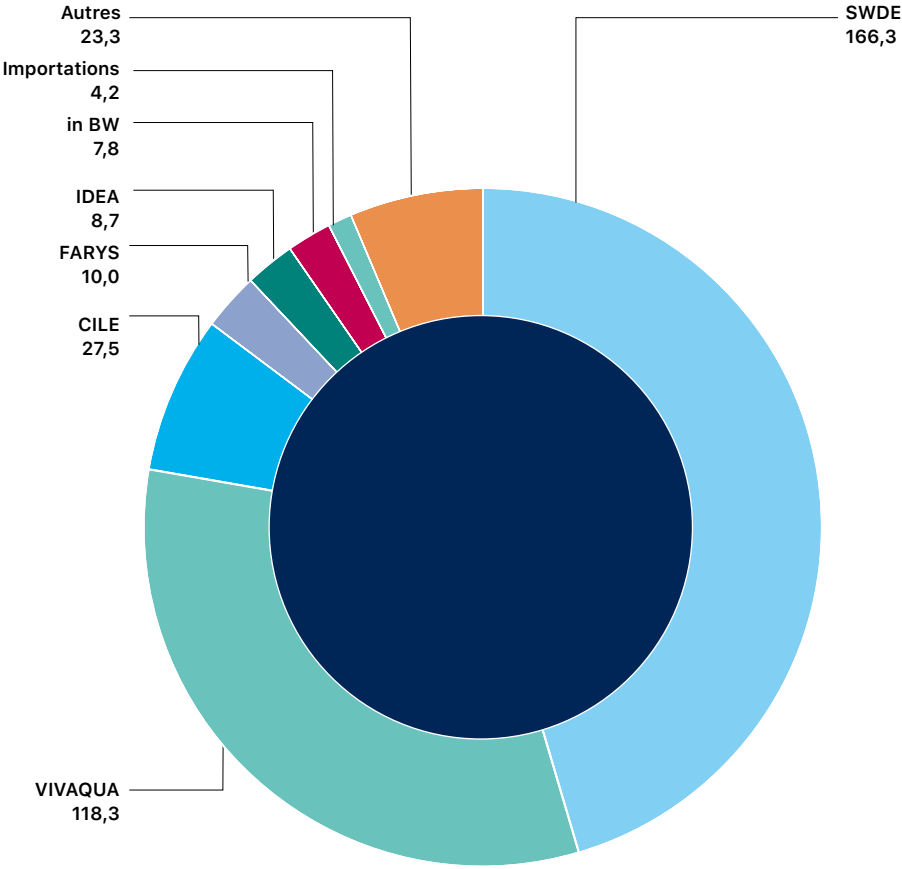
Deux opérateurs représentent à eux seuls près de 80% des prélèvements, à savoir la SWDE et VIVAQUA. Les prélèvements sont également effectués directement par un opérateur flamand, à savoir Farys.

35% de l'eau prélevée en Wallonie sont exportés vers Bruxelles et vers la Flandre, confirmant le statut de la Wallonie comme principale réserve d'eau de la Belgique.

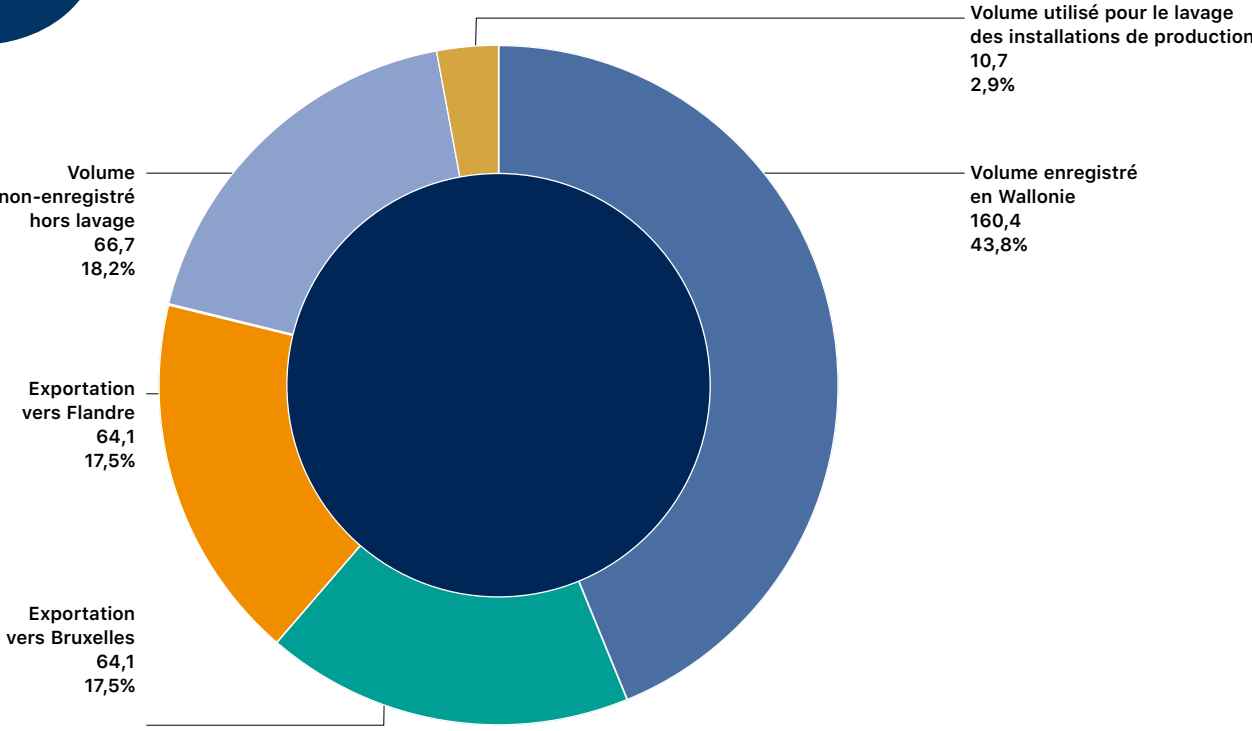
Les réserves d'eau wallonnes sont largement suffisantes pour subvenir aux besoins de la population. Néanmoins, les épisodes de sécheresse deviennent récurrents et entraînent des conséquences sur les utilisations de l'eau ainsi que sur le milieu naturel. C'est la raison pour laquelle la Wallonie a souhaité adapter le Schéma Régional des Ressources en eau pour tenir compte des évolutions climatiques et des usages qui en découlent.

Ces chiffres sont globalement stables d'année en année. Cependant, depuis 2018, on observe une baisse des exportations d'eau vers la Flandre avec 15 millions de m³ exportés en moins.

Graphique 3 :
volume prélevé par opérateur
(millions de m³)



Graphique 4 :
utilisation de l'eau prélevée
et importée en Wallonie
(millions de m³)



Qualité de l’eau distribuée

L’eau du robinet est un produit alimentaire très contrôlé. Pour qu’elle soit déclarée conforme, elle doit répondre à plus de 50 paramètres dont les normes sont édictées par l’Union européenne, sur base des recommandations de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L’Union européenne a adopté fin 2020 la révision de la Directive sur ce sujet avec l’ajout de paramètres et de nouvelles obligations.

En 2021, 25.000 contrôles de la qualité de l’eau ont été réalisés au niveau du robinet de la cuisine des usagers ou sur le réseau en Wallonie, ce qui représente environ 70 analyses quotidiennes, soit beaucoup plus que le minimum requis par les législations européenne et wallonne.

La qualité de l’eau distribuée par réseau fait l’objet d’un rapport complet disponible sur le Portail environnement du Service Public de Wallonie¹.

Le tableau 2 reprend, pour quelques paramètres, les données issues de ce rapport.

La carte 3 reprend à titre d’exemple la dureté de l’eau fournie sur la période 2019-2020.

¹ <http://environnement.wallonie.be>

Tableau 1:
nombre de contrôles
de l’eau du robinet (source : SPW)

Paramètre	Au robinet	Sur le réseau	Total
Contrôles bactériologiques	3.415	5.146	8.561
Contrôles de type A	9.428	2.917	12.345
Contrôles de type B	881	552	1.433
Autres	1.694	927	2.621
Total	15.418	9.542	24.960

Tableau 2 :
taux de conformité pour
quelques paramètres (source : SPW)

Paramètre	Taux de conformité 2020
Escherichia coli	98,6%
Aluminium	99,6%
Nitrates	99,7%
Pesticides (totaux)	100,0%
Plomb	94,2%

Consommation d'eau

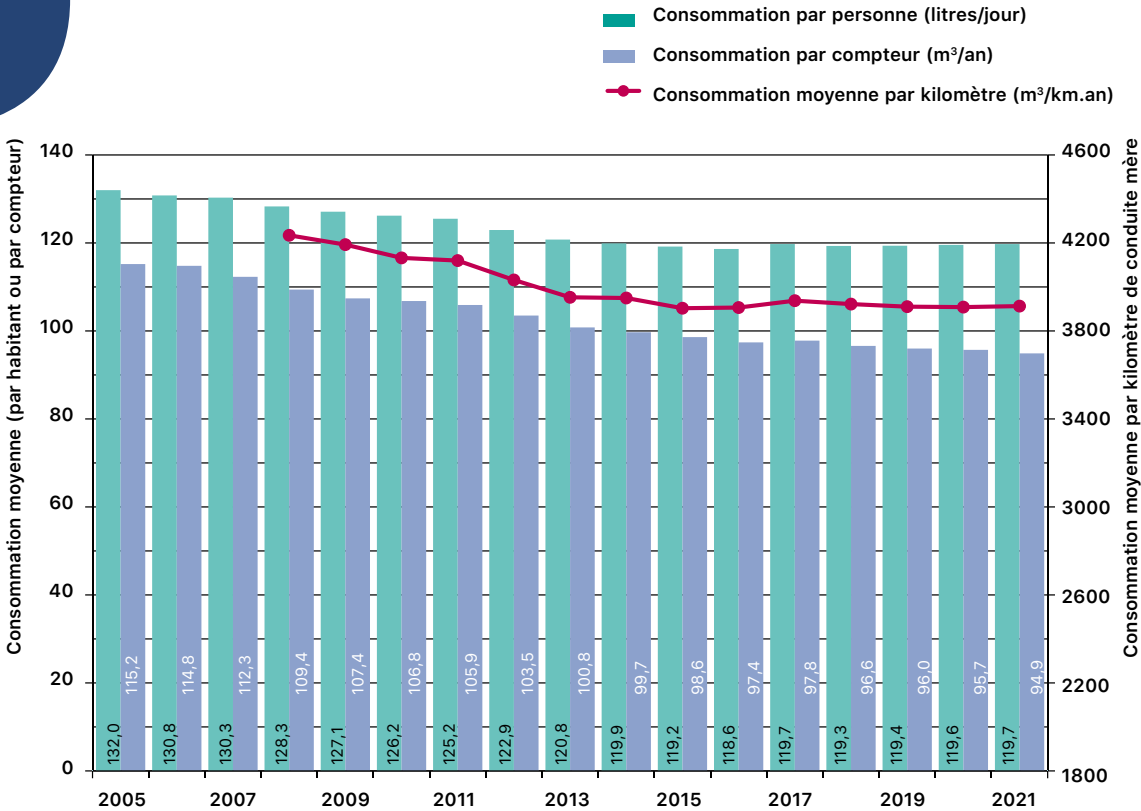
Durant les décennies 2000 et 2010, la consommation d'eau, tous usages confondus, rapportée à la population, n'a cessé de diminuer, passant de 132 litres par jour et habitant en 2005 à 118,6 litres en 2016. Depuis cette date, cet indicateur semble se stabiliser, voire légèrement augmenter tout en demeurant sous la barre des 120 litres par habitant et par jour.

Seule la consommation par usager (par compteur d'eau) continue de baisser du fait de la diminution de la taille moyenne du ménage. Ainsi un compteur moyen débite annuellement 94,9 m³ alors qu'un compteur domestique en enregistre annuellement environ 65 m³.

La consommation d'eau domestique est inégalement répartie sur le territoire puisque la Province du Hainaut et plus particulièrement la partie occidentale ainsi que sa botte montrent les consommations domestiques les plus basses de la Région et donc parmi les plus faibles d'Europe.

Un autre indicateur, à savoir la consommation rapportée à la longueur du réseau d'adduction et de distribution, permet d'estimer la rentabilité intrinsèque du réseau d'eau. C'est un indicateur de contexte qui est déterminant pour le coût de revient d'un mètre cube d'eau. Il est pour sa part stable depuis 2015 à environ 3900 m³/km.an.

Graphique 5 :
évolution des indicateurs de
consommation d'eau
en Wallonie



Etat du réseau d'eau potable

L'indicateur utilisé en Wallonie pour décrire l'état du réseau est *l'indice linéaire de perte (ILVNE)*. Il rapporte le volume non-enregistré à la longueur des conduites-mères (adduction et distribution hors raccordement). Il fournit ainsi une indication du volume perdu sur un kilomètre de conduite en une journée. Contrairement au rendement du réseau, cet indicateur a l'avantage d'être en grande partie indépendant du niveau de consommation d'eau. Il a cependant l'inconvénient de dépendre fortement de la densité de raccordements par kilomètre de conduite, ce qui rend les comparaisons entre distributeurs difficiles.

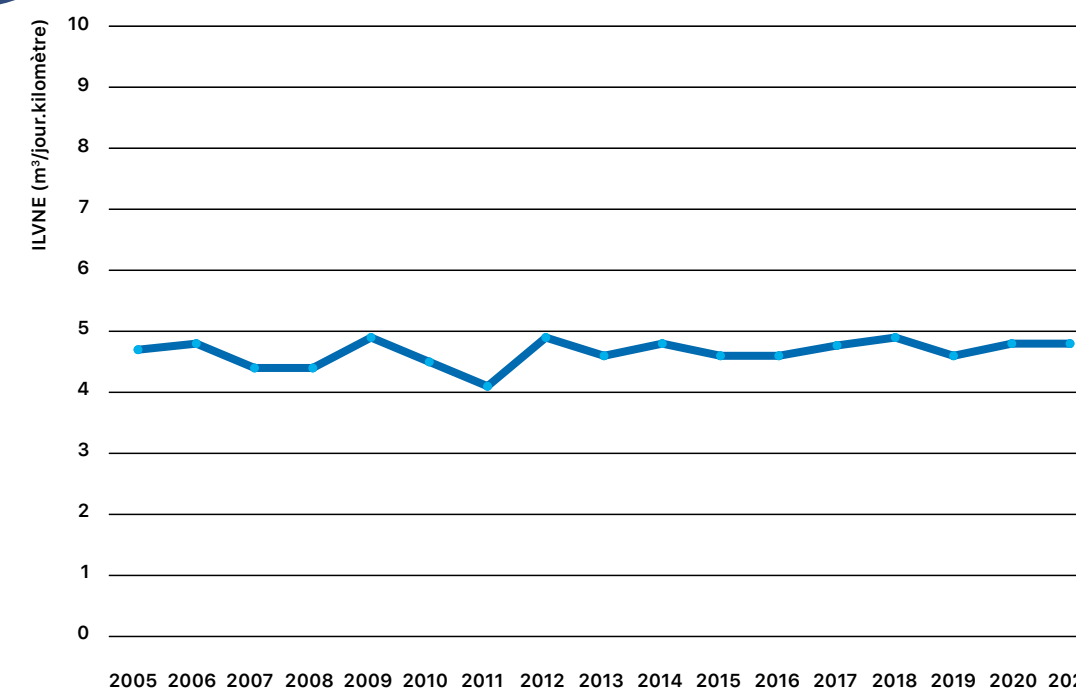
Cependant, la densité du réseau évolue peu d'une année à l'autre à l'échelle de la Wallonie. Un seul indicateur s'avère donc pertinent afin de retranscrire l'évolution de l'état du réseau wallon. Plus cet indicateur est faible, meilleur est l'état du réseau.

On peut constater que, depuis 2005, l'état du réseau d'eau wallon est stable. L'indicateur oscille en effet entre 4 et 5 m³ par kilomètre et par jour. Cette stabilité est

atteinte grâce aux investissements en matière de renouvellement des conduites (cf. chapitre Investissements) et en matière de recherche de fuites, permettant de compenser la détérioration liée au vieillissement de l'infrastructure.

Dans le cadre de la résilience contre les effets des épisodes de sécheresse, la baisse des volumes non-enregistrés revêtira à l'avenir une plus grande importance.

Graphique 6 : évolution de l'indice de volume non-enregistré



Graphique 7 : évolution des investissements

Investissements

Le secteur de l'eau est dit « *Capital intensive* » en ce qu'il nécessite une infrastructure importante pour pouvoir rendre le service attendu à la collectivité.

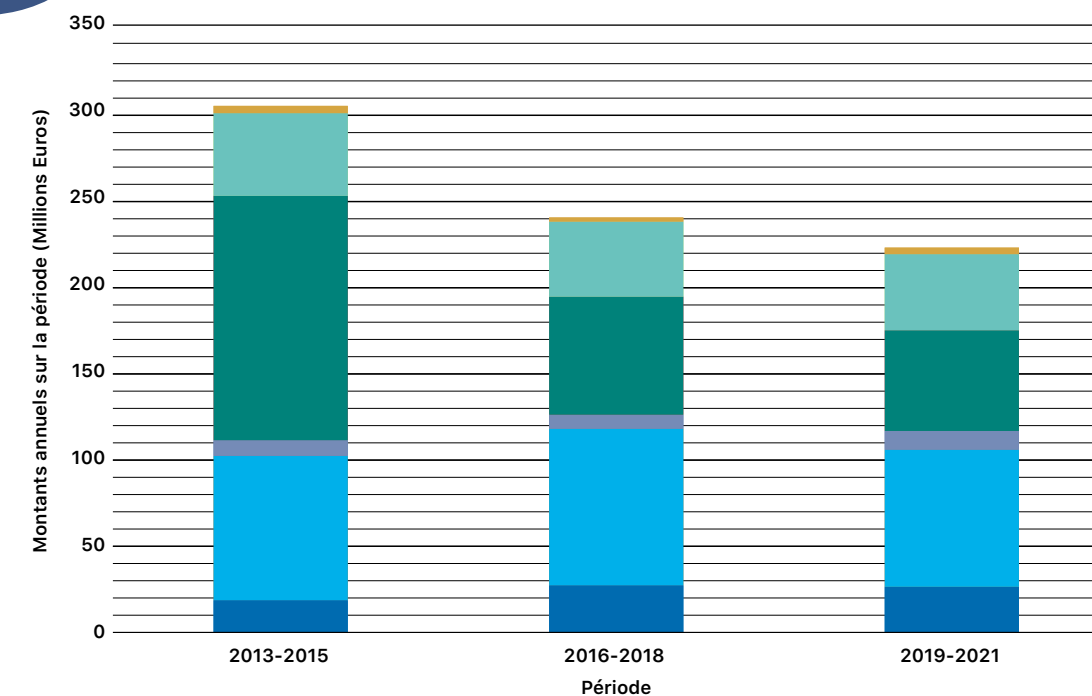
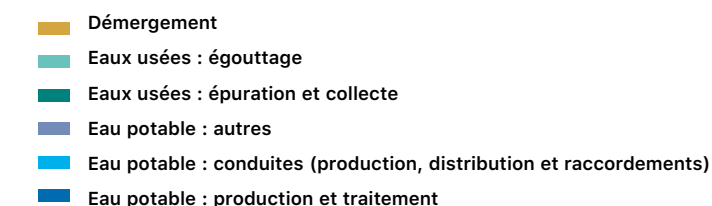
Ce capital immobilisé doit être régulièrement renouvelé afin de permettre la continuité du service. Les investissements dans l'infrastructure sont donc importants que ce soit au niveau des canalisations d'eau potable ou vis-à-vis des stations d'épuration, égouts et collecteurs.

Ainsi, sur la période 2019-2021, 117 millions d'euros ont été investis annuellement pour l'eau potable, dont l'essentiel est destiné à renouveler le réseau d'eau d'adduction et de distribution, ainsi qu'à des investissements en matière de production d'eau.

En matière d'eaux usées, l'épuration et la collecte représentent la plus grande partie des investissements de par la nécessité de poursuivre l'équipement en stations d'épuration, en collecteurs et en égouts des agglomérations wallonnes ainsi que d'assurer le démergement. Sur la période 2019-2021, les montants investis annuellement s'élevaient à 106 millions d'euros.

En moyenne, le secteur wallon de l'eau investit ainsi 61,2 € par habitant et par an.

Ces montants sont essentiellement investis dans l'économie wallonne et créent ainsi de nombreux emplois chez les sous-traitants, particulièrement dans le secteur de la construction. Sur la période, les investissements en eau potable sont restés stables, mais ont diminué en assainissement des eaux usées. Cette baisse est liée à la fois au blocage des prix et à l'augmentation des coûts de chantiers.



Equipements en stations d’épuration et gestion des boues d’épuration

La Directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires (Directive 91/271/CEE) imposait que pour 1998, les eaux usées de toutes les agglomérations de plus de 10.000 EH soient collectées et épurées avant d’être rejetées dans des zones sensibles. La même obligation devait s’appliquer pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH au plus tard pour 2005. Afin de répondre aux prescrits de cette Directive, la Wallonie a donc investi massivement depuis les années 2000 et poursuivra ces investissements dans le futur pour les petites agglomérations.

Le patrimoine technique nécessaire à l’atteinte de ces résultats est important. Ainsi, fin 2021, la Wallonie compte 446 stations d’épuration collectives en fonction.

L’épuration des eaux usées produit des boues qui peuvent être valorisées soit en agriculture, soit en tant que combustible. Le graphique 8 montre l’évolution de la quantité de boues produites ainsi que leur destination.

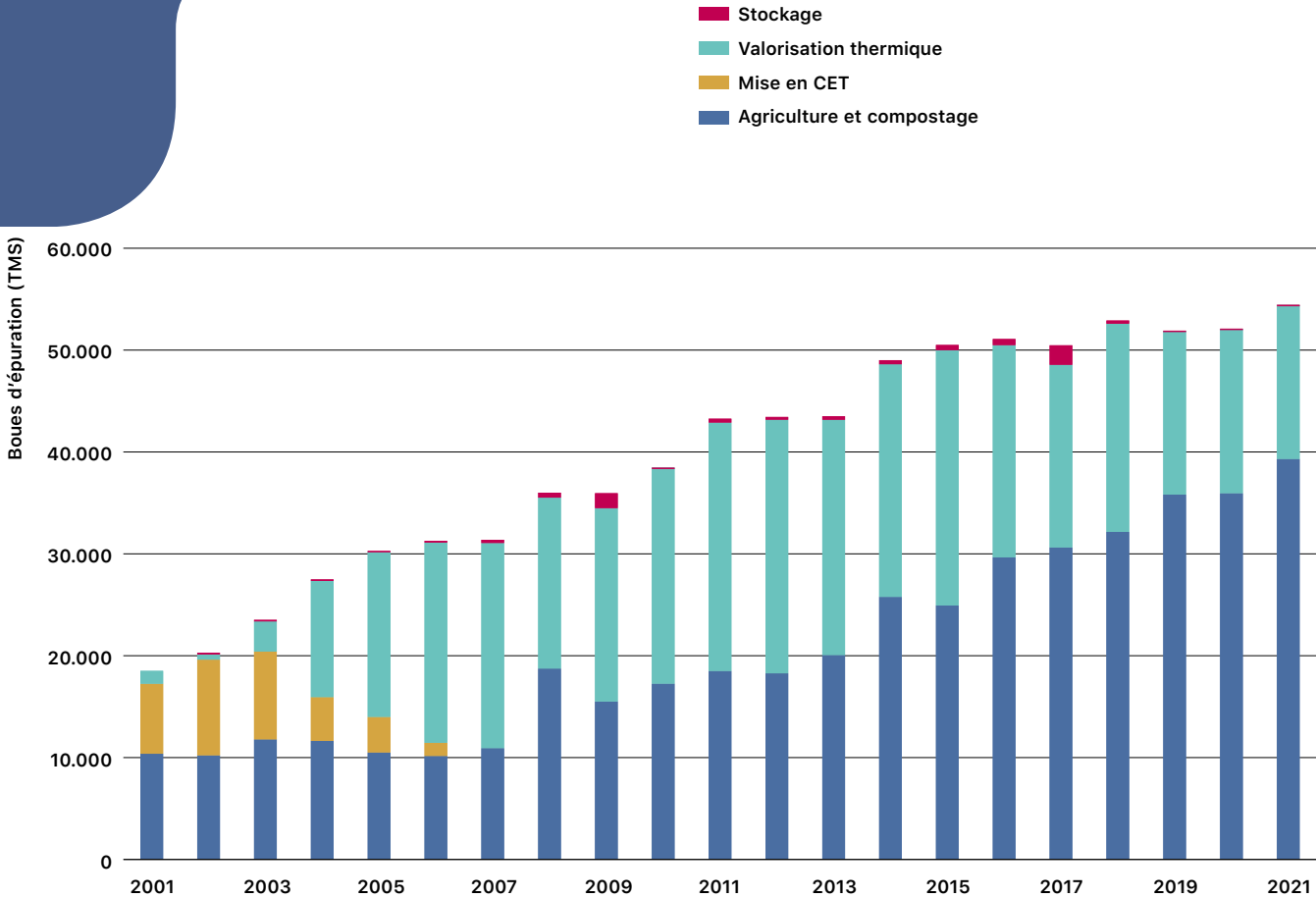
Tableau 3 :
répartition des stations
d’épuration par capacité

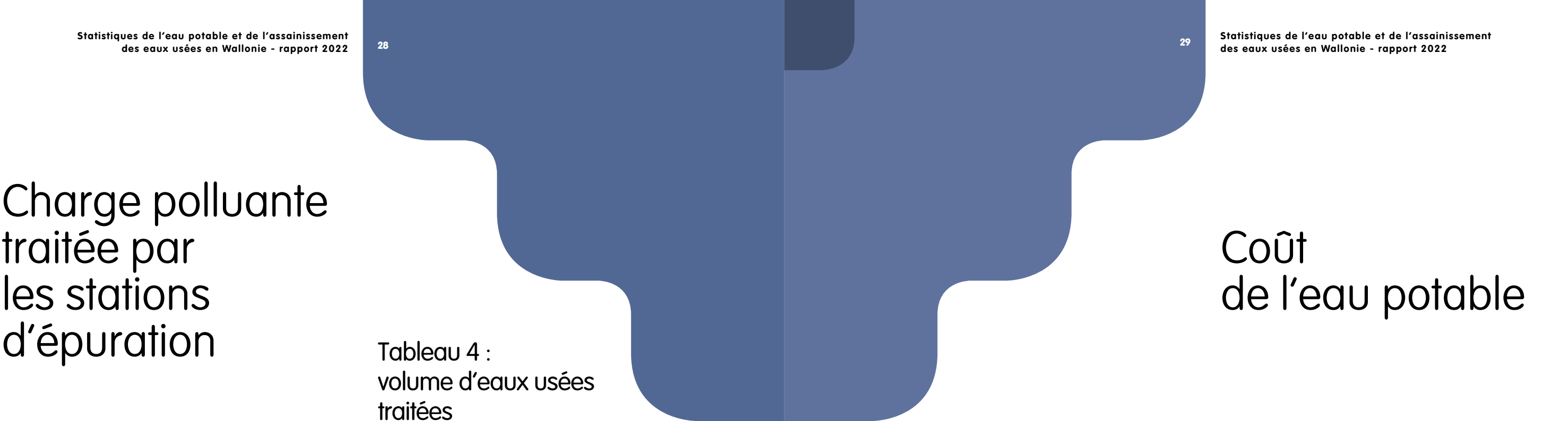
Capacité administrative	Nombre de STEPS	Capacité totale (EH)
< 2.000 EH	217	157.872
2.000 – 10.000 EH	152	694.447
10.000 – 50.000 EH	61	1.252.890
50.000 – 100.000 EH	7	493.341
> 100.000 EH	9	1.784.500
Total	446	4.383.050

La production de boues a augmenté parallèlement à l’extension du parc de stations d’épuration et de la quantité d’eaux usées traitées. L’intégralité des boues produites en Wallonie est valorisée.

En 2021, la quantité totale a atteint 54.439 tonnes de matières sèches (TMS). L’ensemble de celles-ci a été valorisé à concurrence de 72% en agriculture et de 28% en valorisation thermique.

Graphique 8 :
évolution de la valorisation
des boues d’épuration





Charge polluante traitee par les stations d’epuration

L’objectif de la mise en place de ces stations d’epuration est de diminuer la charge polluante deversee dans les cours d’eau.

Ainsi les volumes traites et les charges polluantes arrivant en tete de station d’epuration sont tres importantes.

La plupart du volume est traite avec un procede tertiaire destine a retirer l’azote et le phosphore de l’eau usee rejetee. C’est lie au fait que toute la Wallonie est consideree comme une zone sensible a la pollution aux nutriments d’apres la Directive 91/271. Cela implique que toutes les agglomerations d’une taille superieure ou egale a 10.000 EH doivent etre equipees d’un traitement tertiaire de leurs eaux usees.

La charge polluante est considerablement reduite, participant d’autant a la protection des ecosystemes. Au total en 2021, les stations d’epuration collectives ont ainsi retire 43.000 tonnes de demande biologie en oxygene, 107.600 tonnes de demande chimique en oxygene, 7.600 tonnes d’azote et 1.100 tonnes de phosphore.

Tableau 4 :
volume d’eaux usees
traitees

Volume d’eaux usees traitees	Volume (millions m³)
Traitement secondaire	387,3
Traitement tertiaire	343,4

Tableau 5 :
charge polluante entrante
et sortante des STEP

Parametre	Charge entrante (T)	Charge sortante (T)	Taux d’abattement
DBO	45.050	2.016	95,5%
DCO	116.920	9.274	92,1%
Azote	10.331	2.764	73,2%
Phosphore	1.396	274	80,4%

Coût de l’eau potable

La maîtrise des coûts est un élément essentiel de la gestion quotidienne des operateurs d’eau.

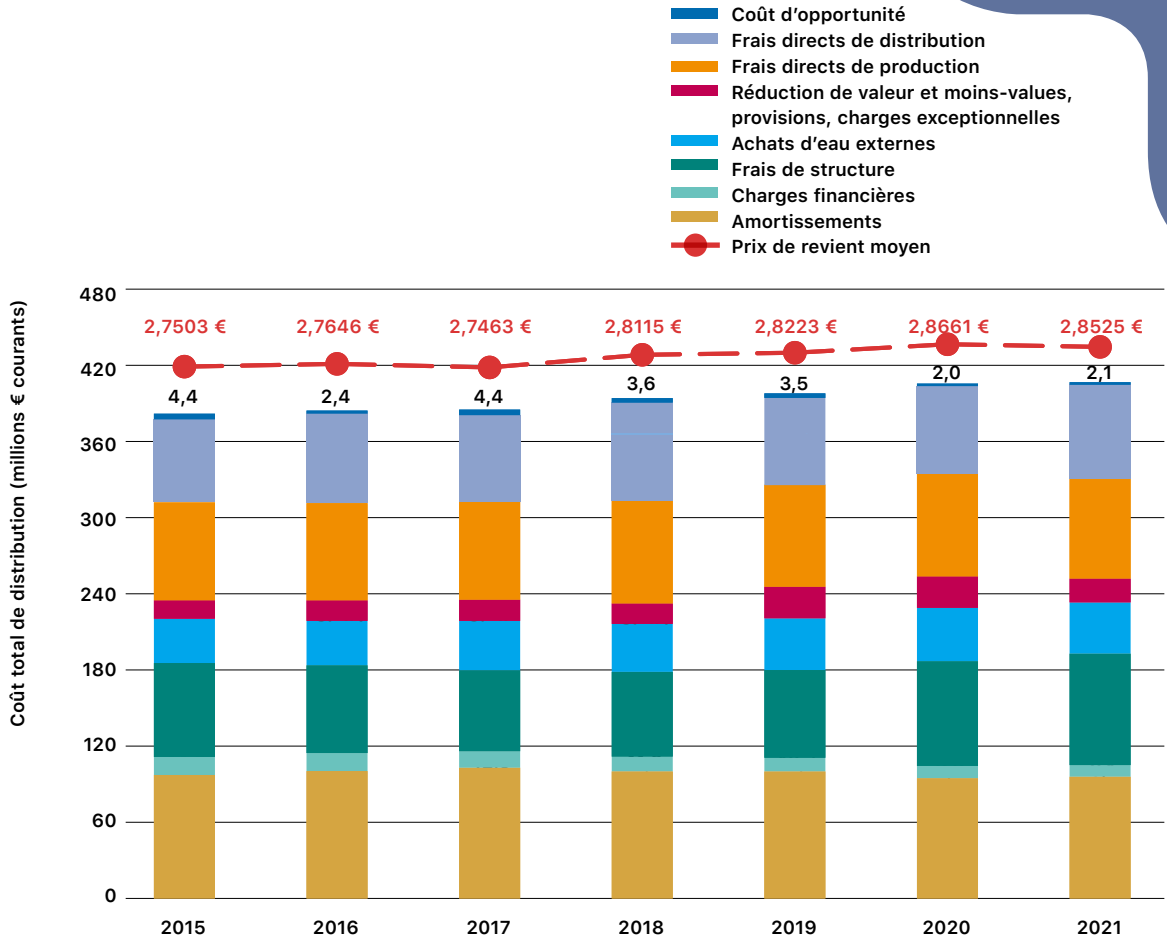
Ainsi, le Plan comptable uniformise du secteur de l’eau definit une comptabilite unique pour l’ensemble des distributeurs d’eau en Wallonie et s’applique depuis 2005 a tous les distributeurs d’eau permettant de comparer dans le temps l’évolution des coûts subis par les operateurs.

En 2021, la fourniture d’eau par les trois principaux distributeurs a coute 400,5 millions d’euros, soit un coût de revient de 2,8525 € par metre cube distribue. Ce prix de revient a baisse pour la premiere fois depuis 2015. Cette baisse est liee au fait que les volumes vendus ont augmente de 0,7% par rapport a 2020 alors que les coûts n’ont augmente que de 0,27%.

Depuis 2015, le coût de fourniture, en euros courants a augmente de 6,5%, a comparer a une inflation de 11,3% sur cette periode. En parallele, le volume vendu a augmente de 2,7%.

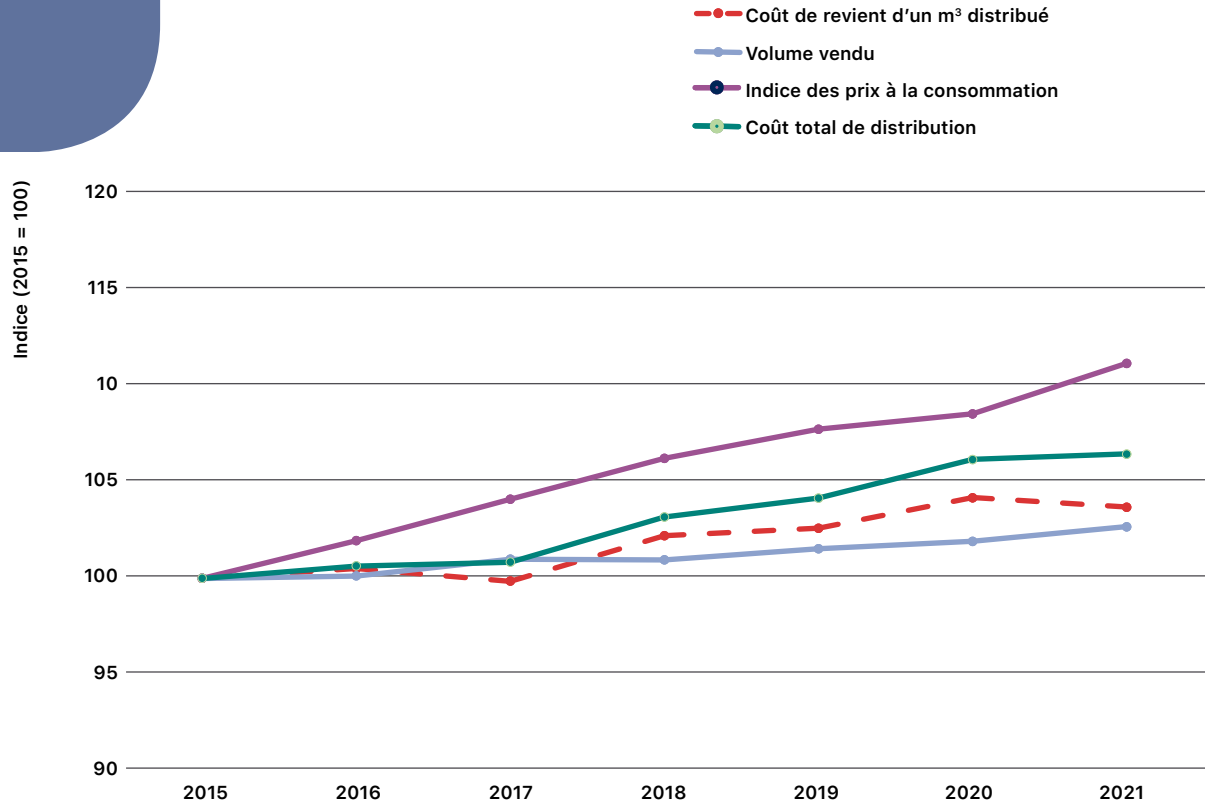
Graphique 9 : évolution du coût de production et de distribution d'eau potable

(sources : plans comptables CILE, SWDE et in BW)



Graphique 10 : évolution comparée des coûts de distribution, de l'indice des prix à la consommation et du volume vendu

(CILE, SWDE et in BW)



Frais d'exploitation liés à l'assainissement

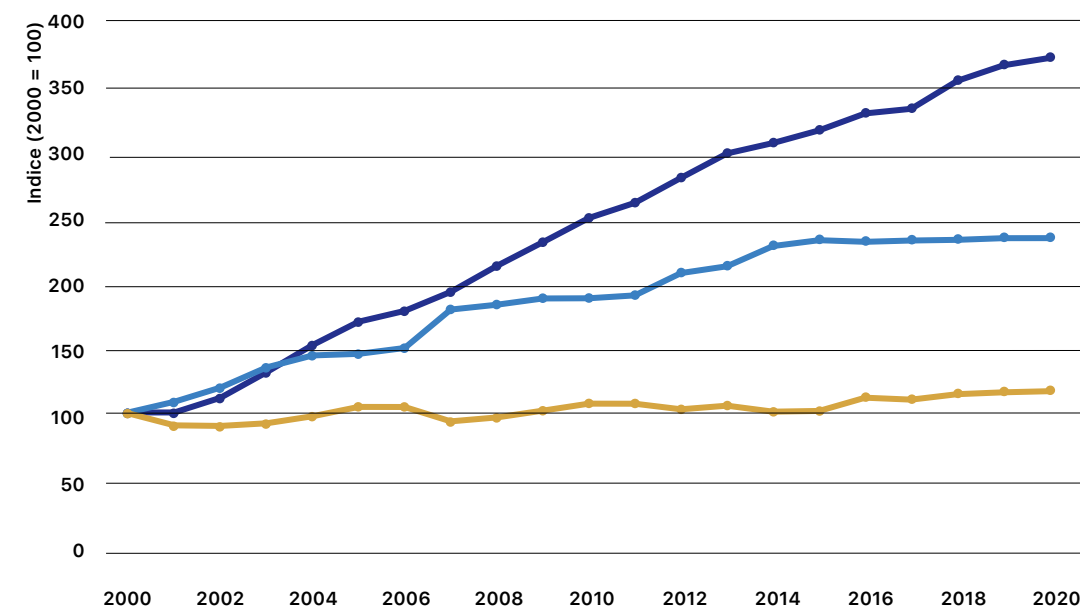
En parallèle aux investissements importants en matière d'assainissement depuis l'an 2000 et à l'évolution du parc de stations d'épuration, les frais d'exploitation de ces ouvrages ont eux aussi augmenté.

Le graphique 11 indique l'évolution comparée des frais d'exploitation et de la capacité nominale de traitement installée sur la période 2000-2020. Il indique que le coût de fonctionnement par équivalent-habitant installé a augmenté au même rythme que l'inflation entre 2000 et 2015 et à un rythme plus élevé depuis. Le coût d'exploitation rapporté à l'EH installé s'élevait, en 2020, à 25,7€/EH.an.

Il faut cependant s'attendre à une relative augmentation de cet indicateur dans les prochaines années du fait de la construction de nombreuses petites unités à l'avenir, accroissement qui pourrait être compensé ou ralenti par le recours à des traitements plus simples générant un coût de fonctionnement réduit.

Graphique 11 : évolution des coûts d'exploitation totaux et unitaires des ouvrages d'assainissement

— Coûts d'exploitation totaux (€ courants) - indice
— Capacité nominale des step - indice
— Coût d'exploitation par EH (€ constant) - indice



Prix de l'eau

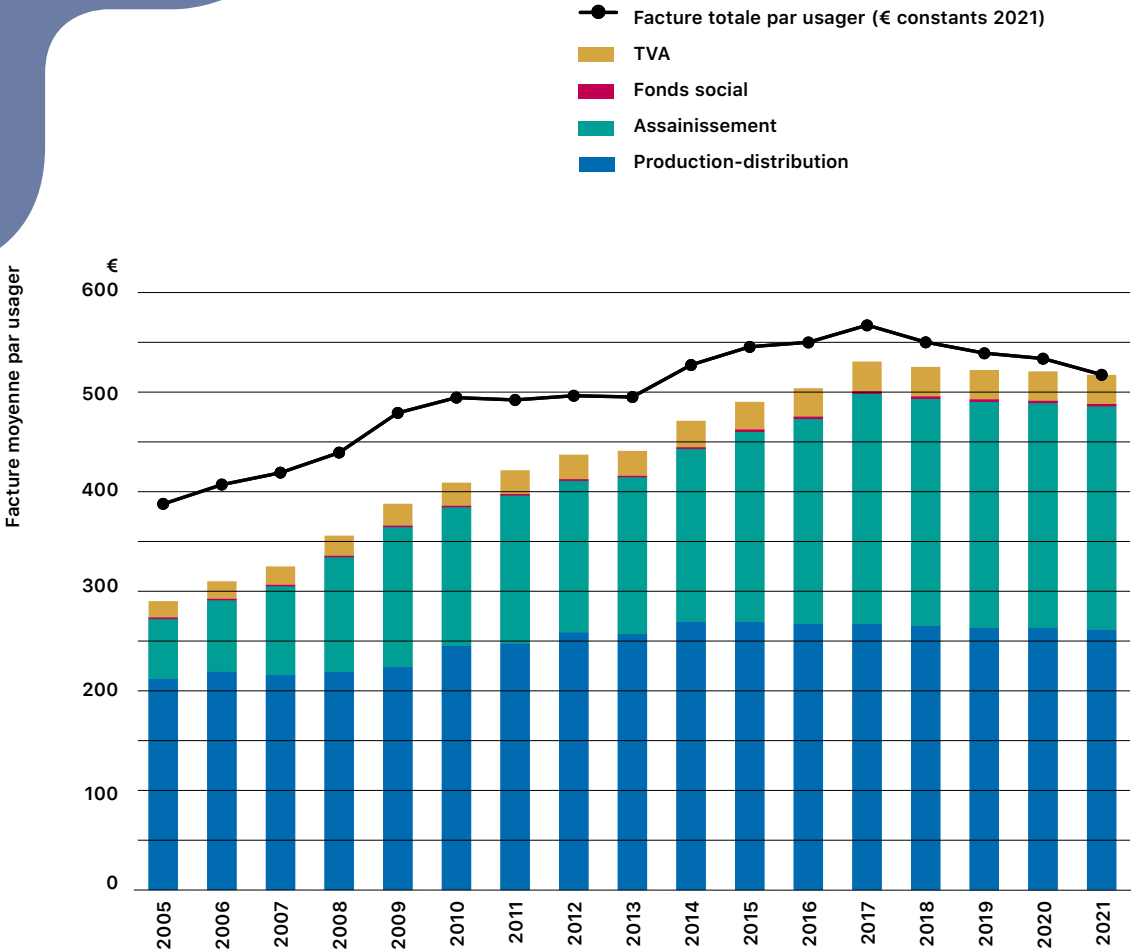
Fin 2021, le prix moyen pour une consommation de 100 m³ s'élevait à 545€. La consommation d'eau type d'un ménage étant de 65 m³, la facture moyenne est dans ce cas de 360€.

Le prix de l'eau correspond au coût-vérité, c'est-à-dire qu'il doit permettre de couvrir les charges liées à la fourniture du service, mais il est également régulé par le Ministre de l'Economie. La Déclaration de Politique régionale 2019-2024 prévoit que « *Les opérateurs mettront tout en œuvre afin de ne pas augmenter le prix de l'eau au-delà de l'inflation* ».

La partie eau potable est stable depuis 2014 alors que la partie assainissement l'est depuis 2017.

Le prix étant fixe, la baisse de la consommation moyenne induit une diminution de la facture moyenne. A cela il faut également ajouter l'inflation qui induit une baisse du prix réel de l'eau depuis 2017.

Graphique 12 :
évolution d'une facture d'eau
moyenne entre 2005 et 2021
(tous usagers)



Accessibilité financière de la facture d'eau pour les ménages

L'accessibilité financière de la facture d'eau est également un aspect important de la gestion du cycle anthropique de l'eau. Par son caractère public, l'eau est un droit qui doit rester économiquement accessible à tous. Les difficultés de paiement engendrées par une facture trop élevée comparativement aux revenus peuvent également avoir pour conséquence des frais de rappel ou de justice, augmentant à leur tour les coûts des opérateurs et donc le prix de l'eau.

La part de la facture d'eau dans les dépenses des ménages représentait 1,16% en moyenne en 2020. Ce chiffre est plus élevé lorsque le revenu est plus faible. Ainsi pour le 1^{er} quartile des revenus, ce chiffre s'élève à 1,57%. Il faut noter que l'OCDE considère que le seuil au-delà duquel la facture d'eau devient inaccessible se situe à 3% des revenus.

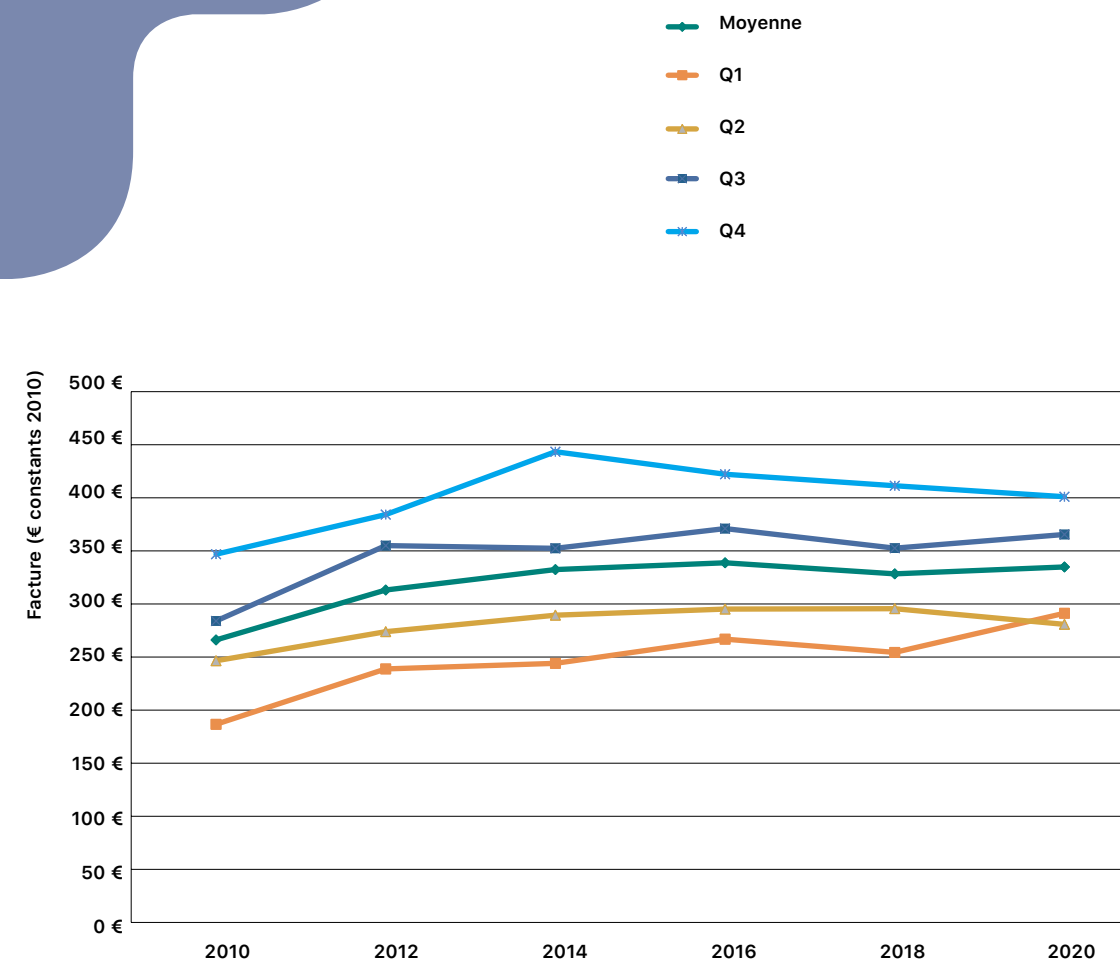
L'année 2020 a certainement été particulière. En effet, le télétravail « forcé ou recommandé » a poussé la consommation d'eau des ménages à la hausse, alors que

les fermetures temporaires de certaines activités et l'impossibilité de voyager ont poussé les dépenses globales à la baisse, surtout dans le transport, la culture et l'Horeca et particulièrement pour les ménages inclus dans les 3^e et 4^e quartiles de revenus.

Par ailleurs, la part de consommateurs en défaut de paiement au terme du délai octroyé par la mise en demeure diminue légèrement depuis 2012 et plus fortement en 2020, et concerne environ 8% des usagers (Graphique 14). Ce chiffre ne ventile cependant pas la raison du défaut de paiement entre les réelles difficultés et les « mauvais-payers » dont le défaut n'est pas lié à la situation sociale du ménage concerné.

La Wallonie a mis en place un Fonds social de l'eau qui a pour but d'octroyer une aide financière aux ménages en difficulté de paiement. Il ne s'applique pas sur le territoire de la Communauté germanophone. Ce mécanisme se base sur une contribution imputée sur le prix de l'eau. Environ 10.000 ménages ont été aidés par le Fonds social en 2020.

Graphique 13 :
évolution de la facture moyenne
par quartile de revenus



Graphique 14 :
évolution du nombre
de consommateurs
en défaut de paiement

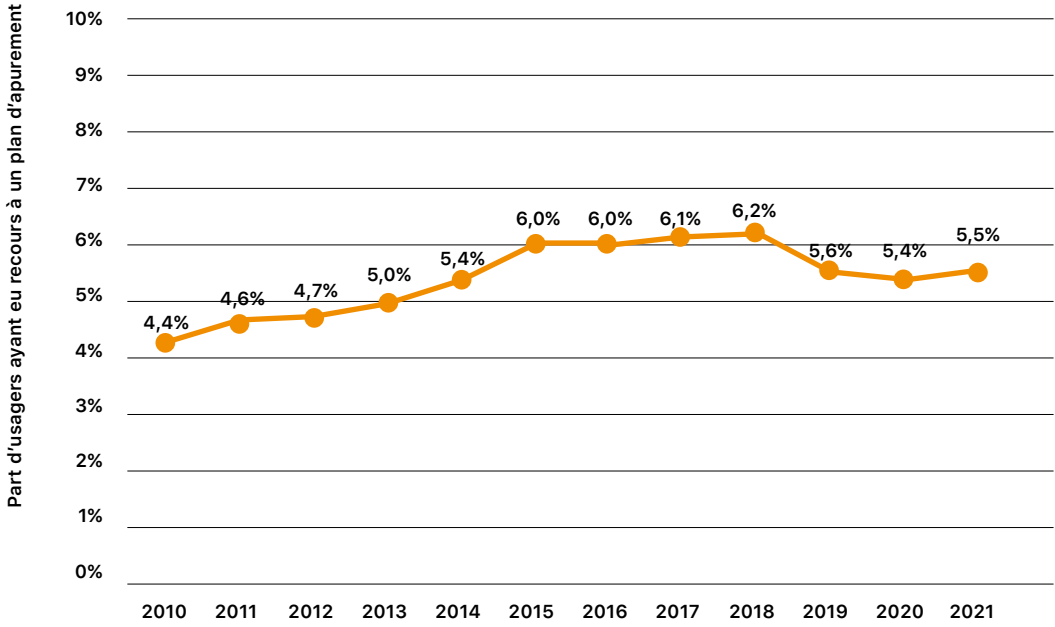


Recouvrement et factures impayées

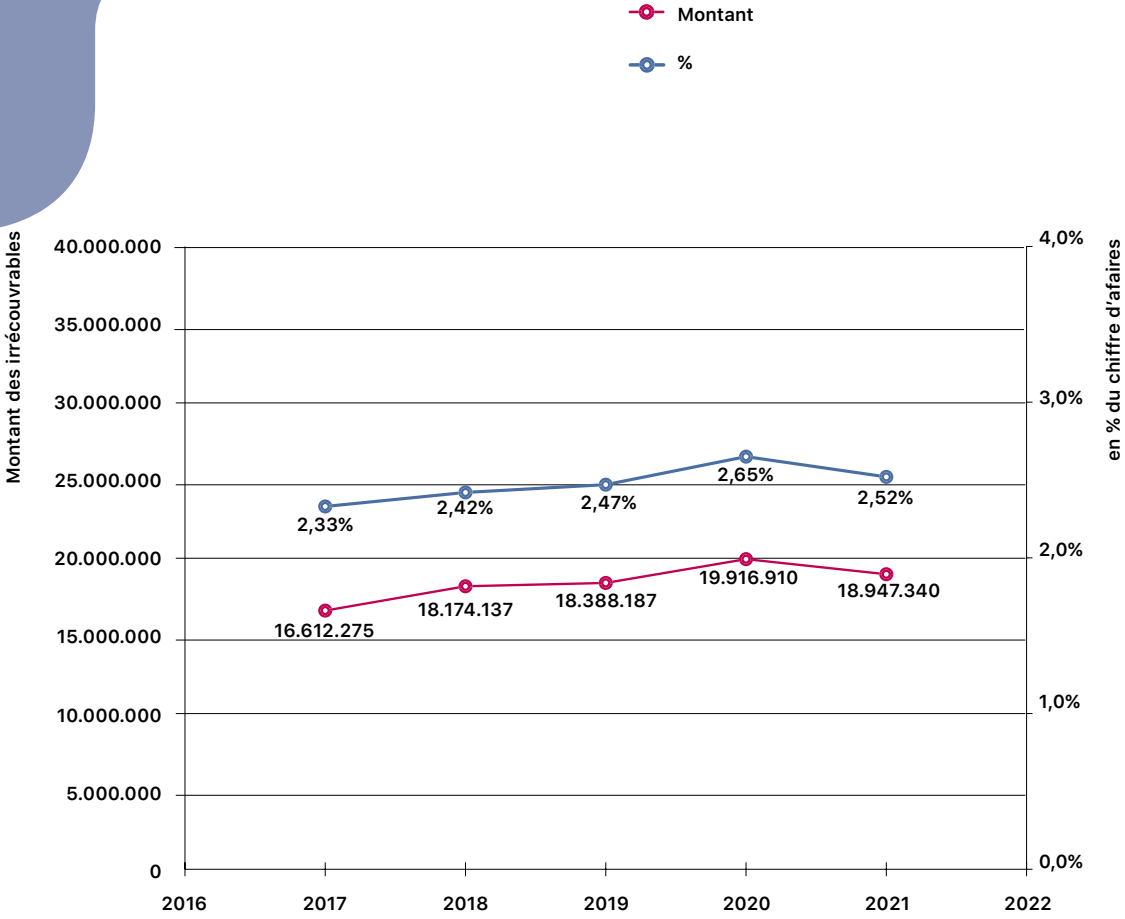
Les distributeurs d'eau suivent une procédure de recouvrement standardisée pour récupérer les factures d'eau impayées. Il peut également fournir des plans de paiement sur simple demande des usagers concernés. En 2021, 84.000 plans de paiement ont été attribués, ce qui a donc concerné 5,2% des usagers.

Mais malgré les différentes solutions proposées, certaines factures restent impayées, parfois pendant plusieurs années. Afin de retranscrire cette réalité, on définit *le taux d'irrécouvrables* comme la somme des créances douteuses et irrécouvrables rapportée au chiffre d'affaires du secteur. Ce chiffre représente la perte réelle de recettes subie par les distributeurs d'eau. Au total, ce sont 19 millions d'euros qui sont ainsi non-recouverts chaque année, soit 2,5% du chiffre d'affaires.

Graphique 15 :
évolution du recours aux plans
d'apurement octroyés par les
principaux distributeurs wallons



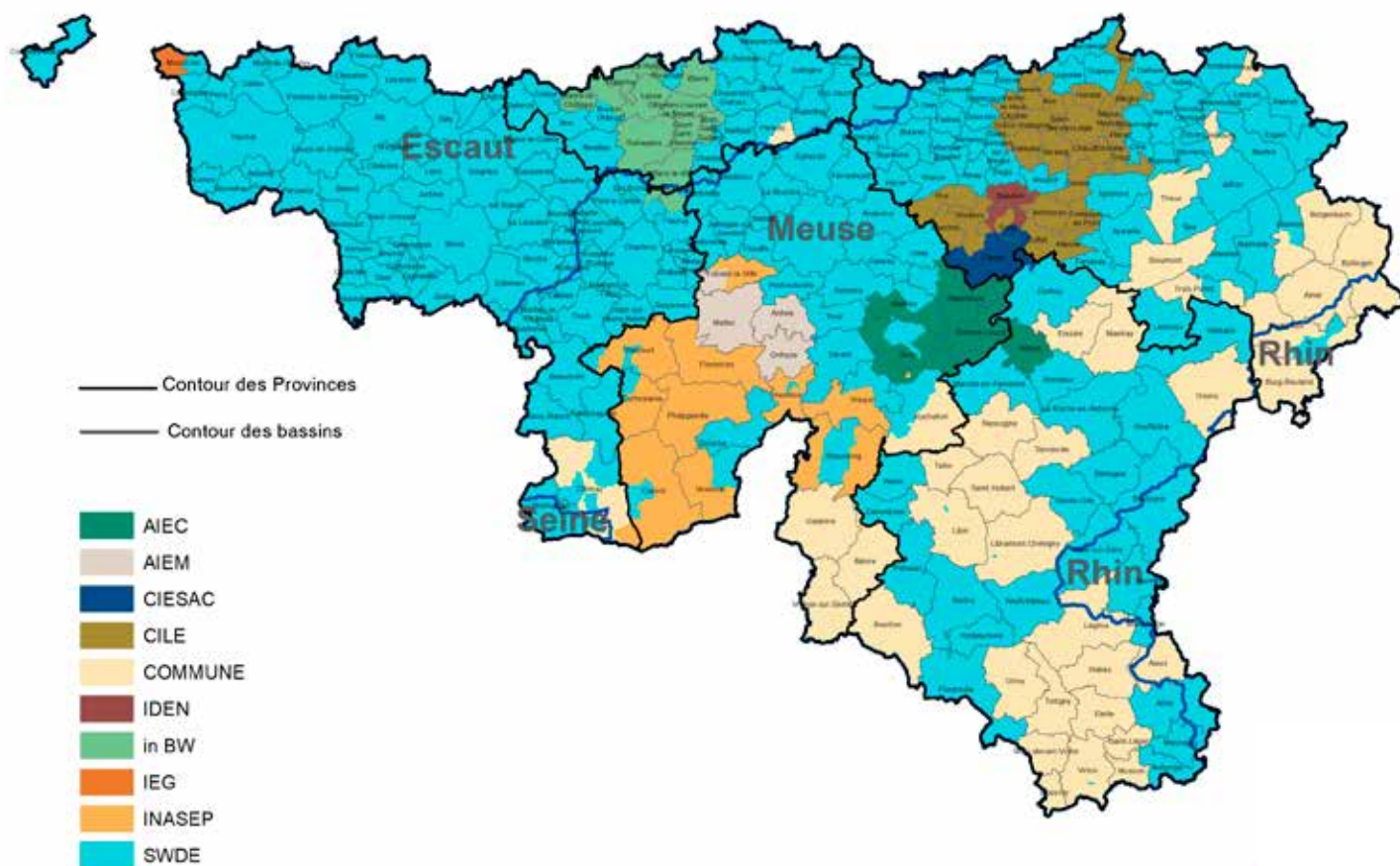
Graphique 16 :
évolution du taux d'irrecouvrables
2017 - 2021



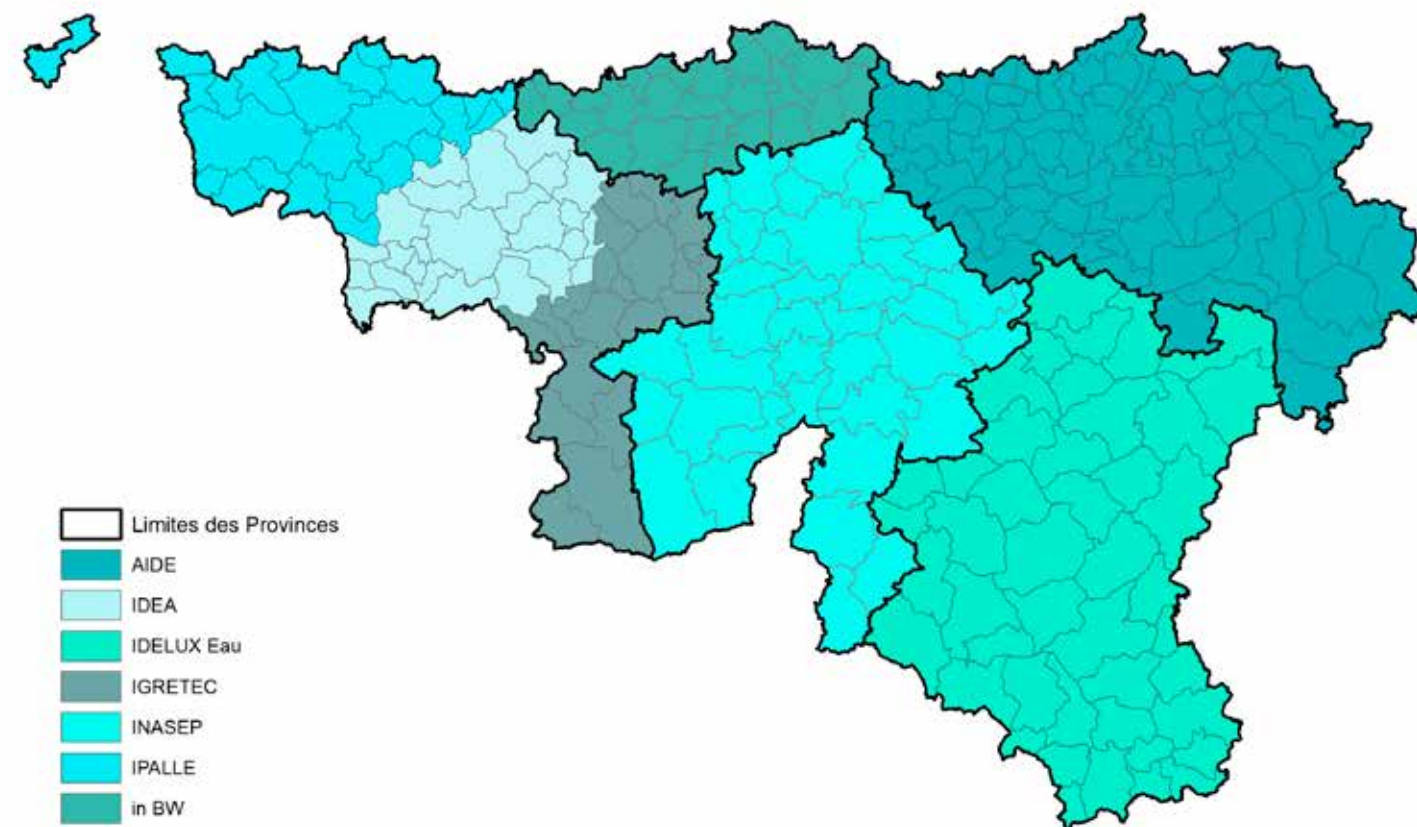
The background of the image is a close-up photograph of water droplets of various sizes on a dark blue, textured surface. The droplets are in sharp focus, showing highlights and shadows that give them a three-dimensional appearance. The overall color palette is a range of blues, from deep navy to lighter, almost white highlights on the droplets.

Atlas

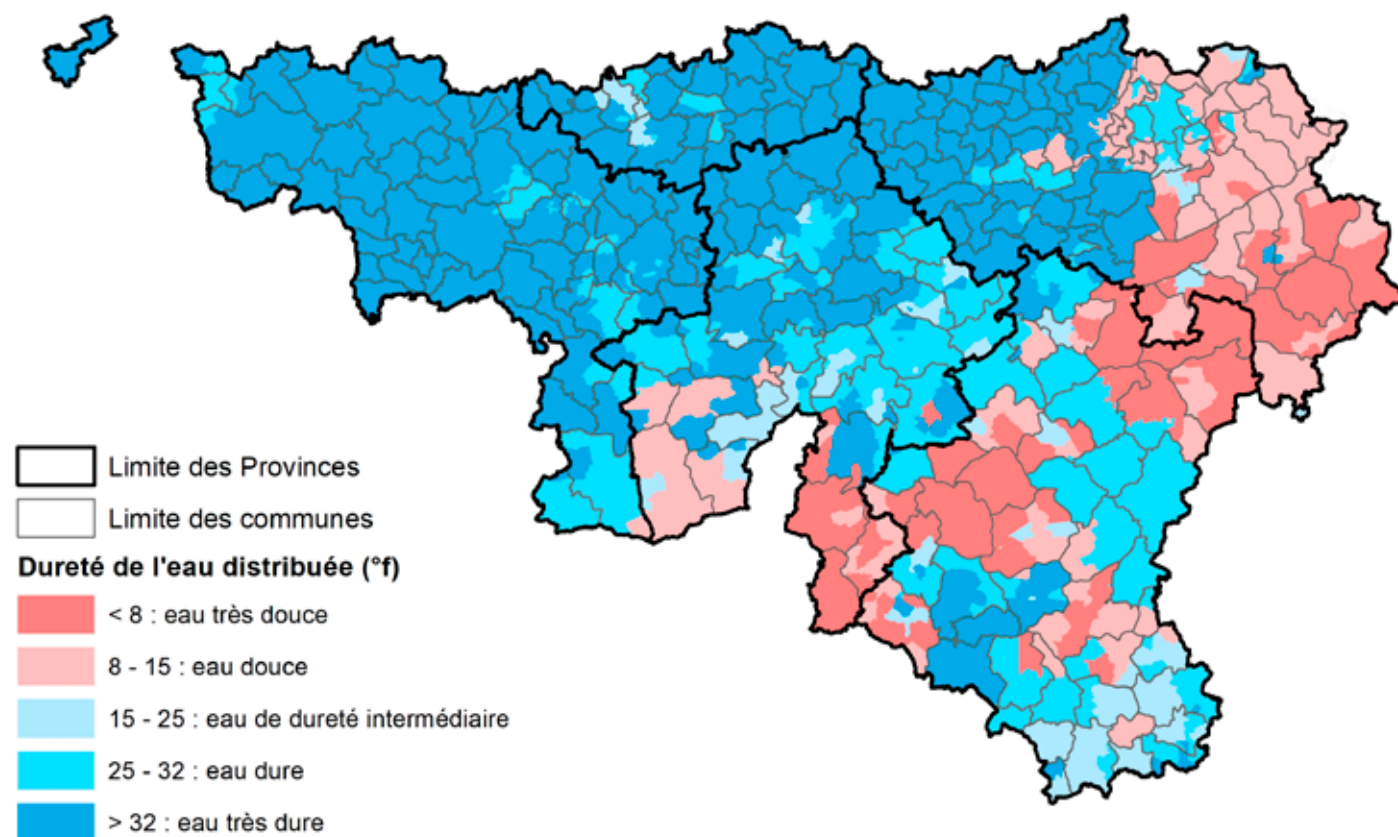
Carte 1 :
sociétés de distribution d'eau
en Wallonie



Carte 2 :
organismes d'assainissement
agréés en Wallonie

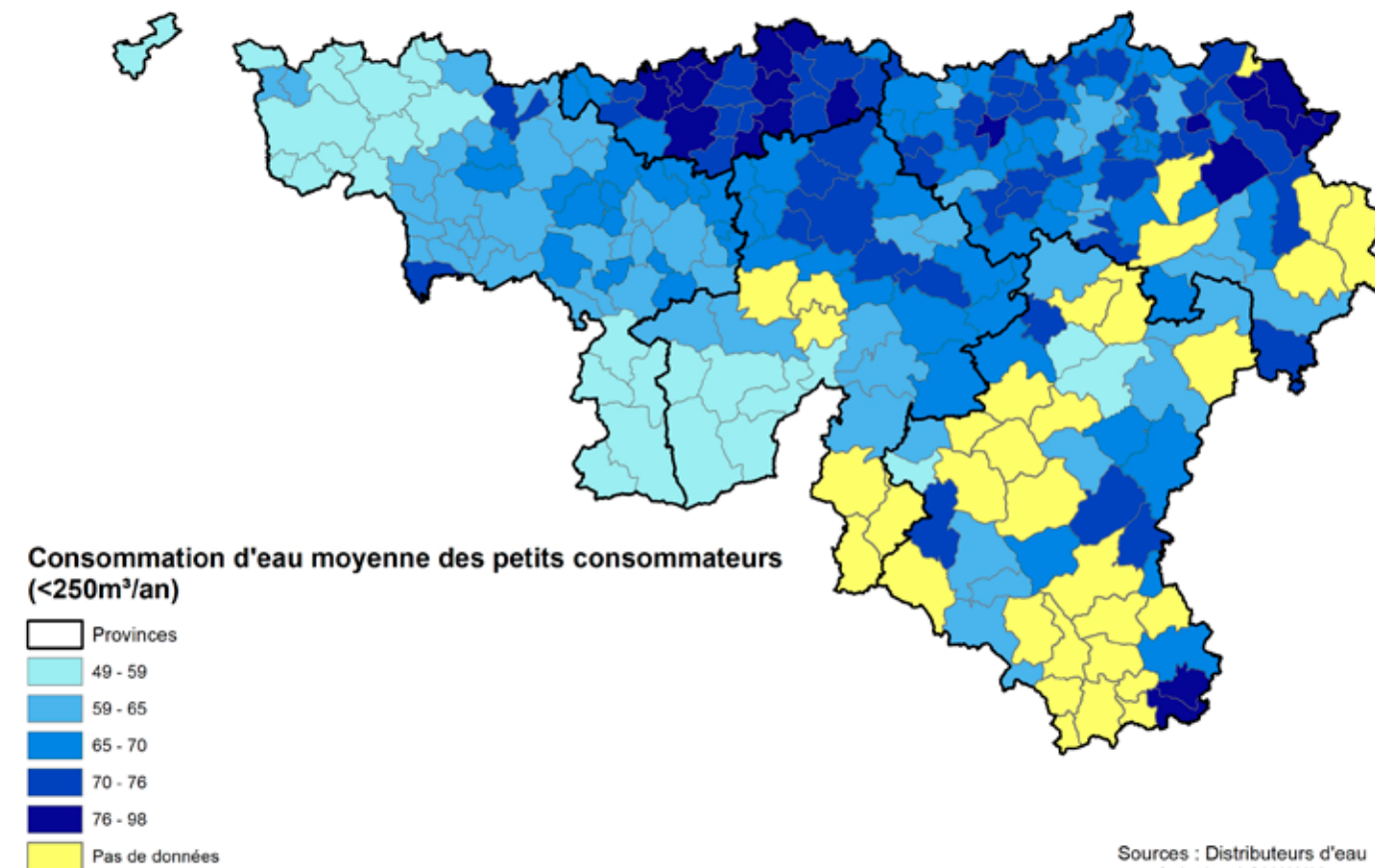


Carte 3 :
dureté de l'eau distribuée
en Wallonie (2019-2020)



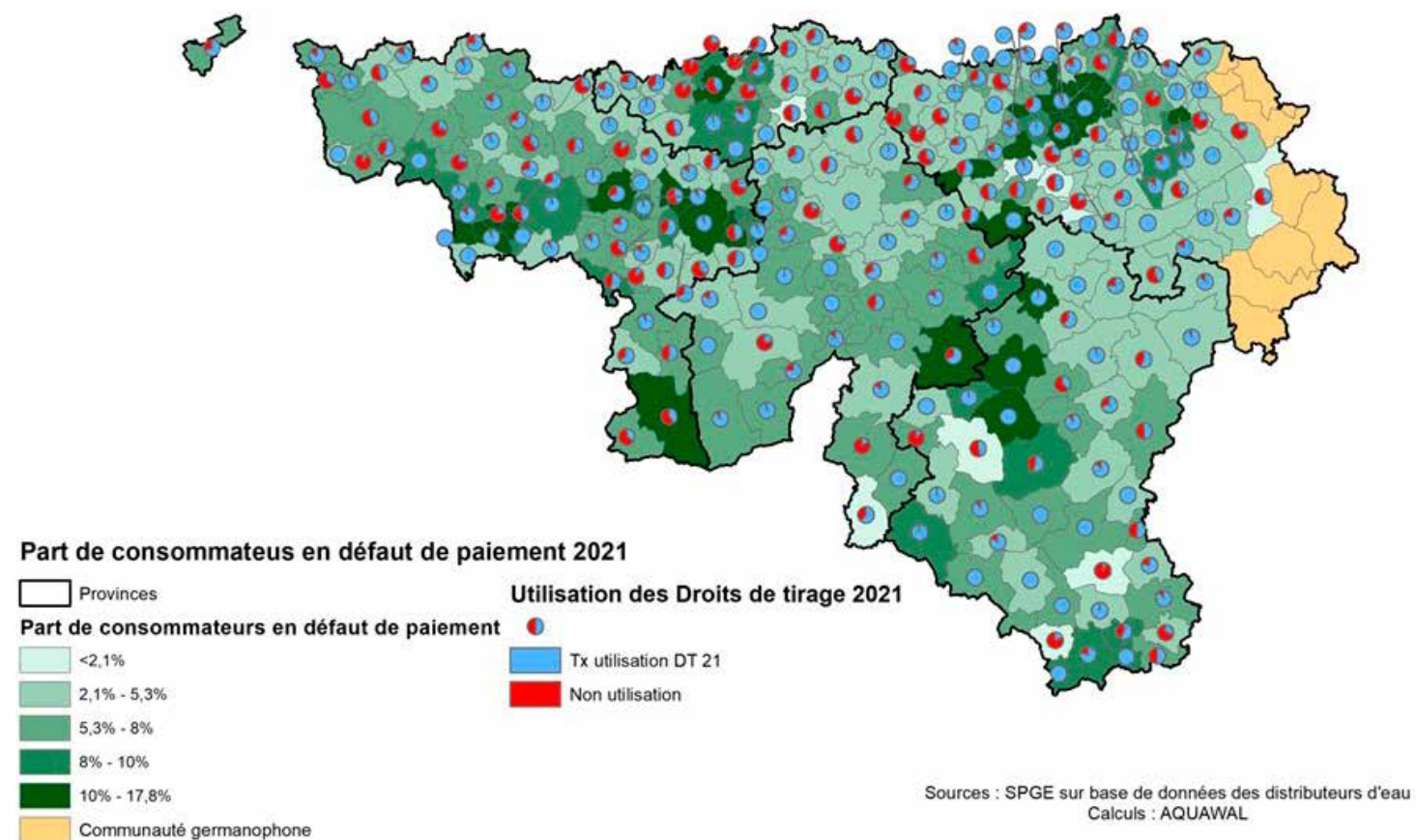
Données extraites de la base de données géographiques du SPW-ARNE
Direction des eaux souterraines

Carte 4 :
consommation
d'eau domestique 2021

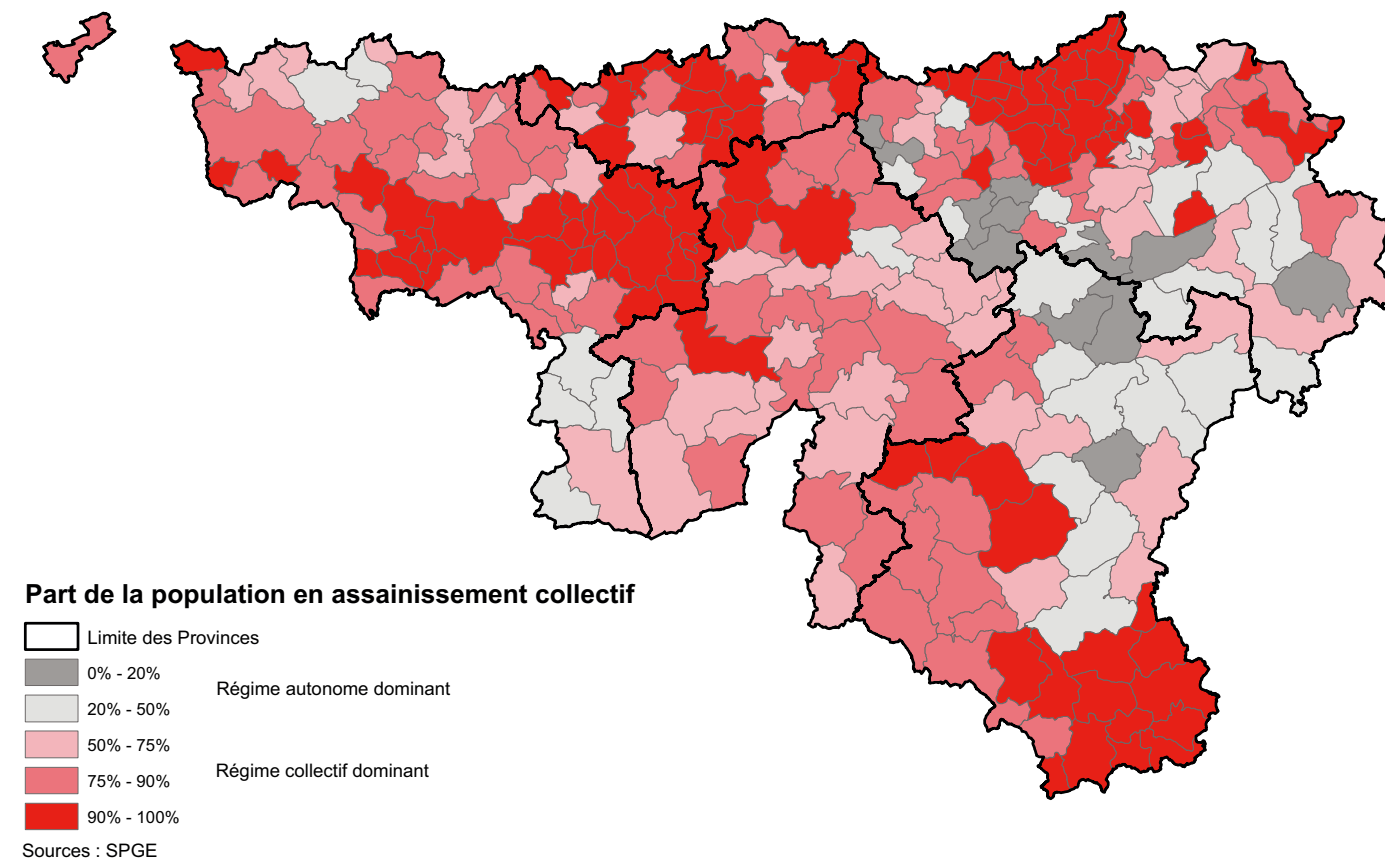


Sources : Distributeurs d'eau
Calculs : AQUAWAL

Carte 5 :
utilisation du FSE et
consommateurs en défaut
de paiement 2021



Carte 6 :
régime d'assainissement
dominant par commune



**UNE FÉDÉRATION DYNAMIQUE,
AU SERVICE DE SES ASSOCIÉS**

AQUAWAL est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable (95% du secteur de la production-distribution) ainsi que l'ensemble des Organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

MISSIONS

- Etudes & analyses (interne/externe) et présentations liées au secteur.
- Plateforme d'échange et de concertation (commissions et groupes de travail permanents et temporaires).
- Représentation du secteur au niveau régional, fédéral et européen (Pôle Environnement du CESE Wallonie, BELGAQUA, APE, EurEau, etc.).
- Education et sensibilisation à l'environnement (co-gestion de l'asbl Classes d'eau avec GoodPlanet Belgium).
- Missions ponctuelles d'appui aux associés.
- Communication et sensibilisation (village de l'eau au Salon Municipalia, coordination de campagnes de communication, etc.).

FONCTIONNEMENT

Un Conseil d'Administration et un Bureau.
Sept commissions de travail et de nombreux groupes de travail thématiques permanents ou temporaires :

- Qualité de l'eau
- Protection de la ressource
- Distribution
- Assainissement
- Relations clientèle
- Finances
- Communication et Relations publiques

Au sujet d'AQUAWAL



Les associés d'AQUAWAL au 31/12/2022

Secteur de la Production- Distribution d'eau



A I E C
Association Intercommunale des Eaux
du Condroz
www.eauxducondroz.be



A I E M
Association Intercommunale des Eaux
de la Molignée
www.aiem.be



C I E S A C
Compagnie Intercommunale des Eaux
de la Source de Les Avins - Groupe Clavier



C I L E
Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
www.cile.be



I D E A
Intercommunale de Développement Economique
et d'Aménagement du Cœur du Hainaut
www.idea.be



I D E N
Intercommunale de Distribution d'eau
de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be



I N A S E P
Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



in BW
Intercommunale in BW
www.inbw.be



Régie des Eaux de Chimay
www.ville-de-chimay.be



**Régie des Eaux de Saint-Vith
(Stadtwerke St-Vith)**
www.st.vith.be



Service Communal des Eaux de Burg-Reuland
www.burg-reuland.be



Service Communal des Eaux de Habay
www.habay.be



Service Communal des Eaux de La Calamine
www.kelmis.be/fr



Service Communal des Eaux de Libin
www.libin.be



Service Communal des Eaux de Libramont-Chevigny
www.libramontchevigny.be



Service Communal des Eaux de Limbourg
www.ville-limbourg.be



Service Communal des Eaux de Rochefort
www.rochefort.be



Service Communal des Eaux de Stoumont
www.Stoumont.be



Service Communal des Eaux de Theux
www.theux.be



Service Communal des Eaux de Trois-Ponts
www.troisponts.be



Service Communal des Eaux de Waimes
www.waimes.be



S W D E
La société wallonne des eaux
www.swde.be



VIVAQUA
www.vivaqua.be

Secteur de l'assainissement des eaux usées



A I D E
Association Intercommunale
pour le Démergement et l'Épuration
des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



I D E A
Intercommunale de Développement
Economique et d'Aménagement
du Cœur du Hainaut
www.idea.be



I D E L U X E a u
Association Intercommunale IDELUX Eau
www.idelux.be



I G R E T E C
Intercommunale pour la Gestion et
la Réalisation d'Etudes Techniques
et Economiques
www.igretec.com



I N A S E P
Intercommunale Namuroise de
Services Publics
www.inasep.be



i n B W
Intercommunale in BW
www.inbw.be



I P A L L E
Intercommunale de gestion de
l'environnement de Wallonie picarde
et du Sud-Hainaut
www.ipalle.be

Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages



S P G E
Société Publique de Gestion de l'Eau
www.spge.be

Co-gestion de l'asbl Classes d'eau



**Classes
d'eau**
Asbl Classes d'eau
www.classesdeau.be



S.A. AQUAWAL

Avenue de Stassart 14-16
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81 25 42 30
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be



Editeur responsable

Eric SMIT
S.A. AQUAWAL
Avenue de Stassart 14-16
B-5000 NAMUR

Rédaction

Cédric PREVEDELLO
S.A. AQUAWAL

Graphisme

Créacom srl - Jean-Claude MASSART
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

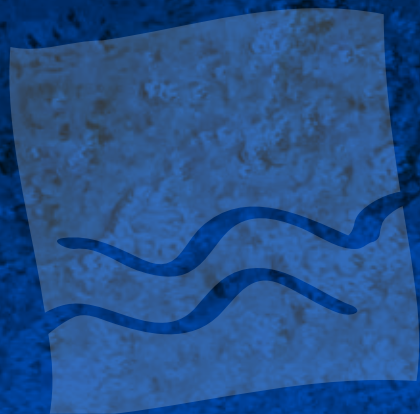
Photographies

Jean-Claude MASSART

Impression

Snel s.a.

Ce rapport d'activités est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.



AquaWal